

La vie de Votre C.E n°5

Novembre
2015

Voici la communication passée auprès des salarié(e)s et le message du secrétaire vers tous les élu(e)s de l'établissement :



SPECTACLES DE NOËL

DISTRIBUTION DES JOUETS ET DES BONS D'ACHAT

Du 16 au 20 Novembre 2015 au CE Rocade de 11h45 à 14h30.

ATTENTION :

En raison des événements, nous ne pouvons garantir, à ce jour, la tenue des spectacles de Noël du CE

C'est pourquoi, en attente d'une directive préfectorale, AUCUNE PLACE DE SPECTACLE NE SERA DISTRIBUÉE LE LUNDI 16 NOVEMBRE. vous pourrez, tout de même, retirer vos jouets et bons d'achat.

Vous serez informés dès que nous aurons plus d'informations.

Spectacles de Noël 2015

Vos élus du comité d'établissement de Guyancourt se sont réunis mardi 17 novembre et ont pris en considération les éléments suivants :

- L'instauration de l'état d'urgence en France est une situation inédite que le Comité doit prendre en compte,
- Les spectacles de Noël regroupent un nombre important de parents et d'enfants dans un même lieu,
- La direction de prévention et de protection du Groupe Renault recommande « d'éviter tout rassemblement »,
- Les forces de sécurité publiques ont été et sont très largement sollicitées et se consacrent à l'essentiel comme, par exemple, la sécurité dans les transports ou sur les lieux publics.

Après échanges et concertation, vos élus ont décidé d'appliquer le principe de précaution et D'ANNULER TOUS LES SPECTACLES DE NOEL 2015 organisés par le Comité d'Etablissement de Guyancourt.

Fallait-il ou non annuler ces spectacles ?

Partagés entre principe de précaution et liberté individuelle, les salarié(e)s s'interrogent.

Si l'état d'urgence est une situation inédite, le cours de la vie continue néanmoins.

Tout en redoublant de vigilance et de prudence, la population continue ses déplacements : se rendre à son travail, prendre le train ou l'avion reste une nécessité pour beaucoup d'entre nous.

La direction de prévention et de protection du Groupe Renault recommande « d'éviter tout rassemblement », mais elle n'interdit pas à ses salariés de venir travailler au Technocentre, établissement regroupant 12 000 personnes dans lequel les équipes de sécurité n'ont pas été renforcées malgré quelques fouilles apparues à l'accueil et par ci par là.

Qu'il s'agisse de grands parcs d'attraction comme Astérix ou Disneyland, ou de spectacles éphémères comme un cirque, la question de la sécurité se pose avec la même évidence. En plus des conditions d'accueil et de sécurité draconiennes requises pour obtenir les autorisations d'ouverture au public, on peut penser raisonnablement que dans le cadre d'un spectacle, tout établissement a renforcé son dispositif pour diminuer les risques.

Suite aux évènements, aucun n'a été frappé d'interdiction d'ouverture de la part des autorités publiques. Par conséquent, ils demeurent parfaitement fréquentables.

Qu'est-ce qui motive alors la décision des élus CE ?

Est-ce la protection des personnes, des familles de salarié(e)s, des enfants ? Certainement. Ou est-ce davantage la question majeure de la responsabilité pénale qui se trouverait engagée pour tous les élu(e)s CE en cas de problème ?

Ces spectacles représentent des manifestations d'ordre privé, placés sous la direction du CE. Donc sous sa responsabilité. Cet argument qui fait trembler certains élus, les a forcément conduits à la prudence.

Les élu(e)s SUD ont défendu la position suivante

Il est compréhensible que les derniers évènements tragiques puissent créer un sentiment d'insécurité mais il est tout aussi important à nos yeux d'être nombreux à résister à la psychose de la terreur.

Nous sommes tristes mais la vie continue et le risque zéro n'existera jamais.

Par conséquent, il n'était pas nécessaire de procéder à l'annulation systématique des spectacles pour les salarié(e)s. D'autres grands CE n'ont pas fait ce choix, alors pourquoi céder à la panique ?

D'autant que ces spectacles sont déjà payés. Que va devenir cet argent ?

Il est préférable en toute liberté de laisser chacun décider d'aller au spectacle de fin d'année ou non s'il le souhaite.

A l'étude aussi, la possibilité de reporter le spectacle à une date 2016, ou encore dans le cadre d'un spectacle parti ensuite en tournée en province, obtenir des places pour les salariés en vacances près d'une ville concernée par la tournée.

Ces possibilités auraient pour effet de ne pas punir celles et ceux qui souhaitent se rendre aux spectacles prévus.

Les élus CFE-CGC ont donc pris en compte notre requête et se sont engagés à étudier avec les producteurs des spectacles concernés, des solutions alternatives permettant de mettre à disposition des salarié(e)s qui le souhaitent des places cédées à titre individuel, telle une simple place de billetterie.

Les élu(e)s SUD reviendront vers vous dès que nous aurons connaissance des résultats de ces études